



Editorial

Réorganisation hospitalière cantonale: une chance pour Landeyeux!



A la suite de la votation du 12 février 2017, l'initiative et le contre-projet du Conseil d'Etat étaient acceptés. La question complémentaire à cet objet donnait cependant la préférence à l'initiative «pour deux Hôpitaux sûrs, autonomes et complémentaires».

Afin d'étudier une mise en œuvre de cette initiative, le Conseil d'Etat nommait un groupe de travail constitué, entre autres, des initiants, de représentants des communes membres de la Conférence des directeurs communaux de la santé (qui abrite un site de l'actuel HNE, dont Val-de-Ruz), des représentants des médecins neuchâtelois par leurs associations et, avec voix consultative, des représentants de l'HNE et des services de l'Etat. Ce groupe de travail a été présidé par le professeur Olivier Guillod, directeur de l'Institut de droit de la santé de l'Université de Neuchâtel.

Après quelques séances, le groupe de réflexion a su trouver une atmosphère propice au travail. Des propositions pragmatiques et raisonnables ont globalement pu être mises en évidence dans le rapport final transmis au Conseil d'Etat.

Pour Val-de-Ruz, il en résulte une bonne nouvelle. En effet, le site hospitalier de Landeyeux poursuivra l'essentiel de ses activités actuelles. Ainsi, les synergies existantes sur le site de l'Hôpital du Val-de-Ruz, entre le Home en plein développement, le secteur hospitalier qui continuera de mener ses missions actuelles (jusqu'aux nouvelles décisions du Grand Conseil) et les activités annexes seront certainement appelées à se développer.

Le Conseil communal poursuit son engagement afin que le site de Landeyeux continue et renforce sa position au niveau cantonal.

François Cuhe, conseiller communal

Venez planter votre poirier

Les habitants du Val-de-Ruz sont invités à participer à une plantation collective d'une allée de poiriers à Cernier. Cette plantation fait partie des nombreuses mesures prévues dans le cadre du projet «franges urbaines», qui s'intéresse aux espaces à la limite des zones à bâtir.

Depuis son lancement au printemps 2017, les premières mesures concrètes de ce projet développé par la Commune et le Parc régional Chasseral sont en cours de réalisation. A l'automne, 47 arbres fruitiers (pommés, coings, pruneaux de Chézard et autres variétés) vont être plantés dans plusieurs vergers. Les variétés sont choisies en étroite collaboration avec les propriétaires. L'objectif est que les fruits puissent être valorisés, une fois les arbres arrivés à maturité.

Le 4 novembre 2017, la plantation d'une allée de 40 poiriers est prévue à Cernier le long de la route Chézard-Fontaines. Cette plantation est ouverte à la population: chaque habitant du Val-de-Ruz est invité à venir planter son arbre, seul, en famille ou entre amis. L'événement sera encadré par l'équipe de la Coopérative de La Bor et Alain Lugon du bureau d'études l'Azuré, qui enseigneront les gestes pour planter un arbre fruitier.

Cette plantation s'inscrit dans le programme de conservation des allées du Val-de-Ruz, initié en 2008 par une poignée d'habitants soutenus par la Commune et l'Etat.

Lors de cette matinée, vous aurez l'occasion, tout en plantant des poiriers, de (re)découvrir les paysages du Val-de-Ruz et de déguster un jus de pomme chaud.

Le projet franges urbaines en quelques mots

Derrière l'appellation de franges urbaines se cachent les espaces de transition entre les zones d'habitations ou artisanales et la zone agricole. L'objectif est triple: le paysage est valorisé, la biodiversité est préservée et la population bénéficie de nouveaux espaces verts propices à la détente.

Ce projet a été rendu possible grâce au soutien de nombreuses fondations dont le Fonds suisse pour le paysage, la Fondation Binding, la Fondation Goehner, la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage et la Fondation Gelbert.

• Infos pratiques:

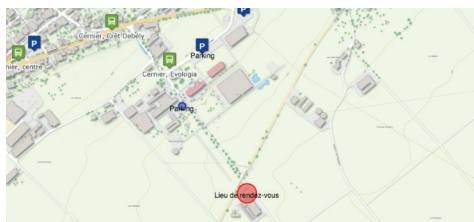
Samedi 4 novembre 2017, en accès libre de 09h00 à 12h00;
Route de Chézard-Fontaines, au croisement de la route de l'Aurore - Cernier.
Parking conseillé à Evologia.

• Contacts:

Géraldine Guesdon-Annan (Parc régional Chasseral, Nature et Paysage),
geraldine.guesdon-annan@parchasseral.ch ou 032 942 39 52.

Alain Lugon (bureau l'Azuré), alain.lugon@lazure.ch ou 032 852 09 66.

• Accès:



50 ans de lecture, ça se fête

Il y a 50 ans, la bibliothèque des jeunes de Fontainemelon, située à Bellevue 3, voyait le jour. Afin de marquer le coup, simplement mais dignement, diverses activités seront réalisées du 4 au 9 novembre 2017.

Samedi 4 novembre

- 14h00-14h30: partie officielle
- 14h30-15h30: lecture de contes par la Louvrée (dès 4 ans)
- 16h00-18h30: portes-ouvertes en présence de Catherine Louis, illustratrice

Collation offerte.

Durant toute la journée, un concours destiné aux enfants sera organisé.

Lundi 6 novembre et jeudi 9 novembre

- 15h00-17h30: ouverture normale, collation offerte et concours pour les enfants

Venez découvrir ou redécouvrir ce sympathique endroit.

Connaissance du monde

Nous avons le plaisir d'annoncer la projection du film «California Dream – Sur la route du mythe» le **mercredi 8 novembre 2017** à 20h00 à la salle de spectacle de Fontainemelon, cela en présence de M. Eric Courtade, réalisateur.

Vente des billets à l'entrée de la salle le jour de la représentation.

Offre spéciale destinée aux habitants de la Commune de Val-de-Ruz:

- 10 entrées gratuites (maximum 2 par personne) à réserver auprès de l'administration sports-loisirs-culture au 032 886 56 33 ou à loisirs.val-de-ruz@ne.ch.

Plus d'informations sur www.val-de-ruz.ch.



Humour: Karim Slama à Fontainemelon

Karim Slama présentera son One-man-show «Sur-mesure, Best-of à la carte» le **mercredi 22 novembre 2017** à 20h30 à la salle de spectacle de Fontainemelon.

Vente des billets sous www.monbillet.ch ou, selon les disponibilités, à l'entrée de la salle le jour de la représentation. Majoration de CHF 5 pour les billets vendus sur place. Age dès 10 ans.

Plus d'informations sur www.val-de-ruz.ch.



Déchets verts Pause hivernale

Comme chaque année, le ramassage des déchets verts «porte à porte» marquera une pause lors de la saison hivernale. La dernière tournée se déroulera du 13 au 17 novembre 2017. Elle reprendra pour tous les villages dès le 12 mars 2018.

Durant cette période, des conteneurs seront à votre disposition dans les déchèteries.

Abonnements de ski

Dernier délai pour acquérir des abonnements de ski pour la saison 2017-2018 à des conditions très attractives!

Le formulaire de commande est disponible sur notre site Internet. Il peut également être demandé au 032 886 56 33 ou par courriel à loisirs.val-de-ruz@ne.ch.

Délai de commande et validité de l'offre:
31 octobre 2017.

Votation cantonale

En date du 26 novembre 2017 se déroulera la prochaine votation cantonale sur les deux objets suivants:

- loi du 27 mars 2017 portant modification de la loi sur le Centre neuchâtelois de psychiatrie (LCNP), de la loi sur l'Hôpital neuchâtelois (LHNE), de la loi portant constitution d'un établissement de droit public pour le maintien à domicile (NOMAD – Neuchâtel organise le maintien à domicile);
- loi du 27 mars 2017 portant modification de la loi sur les finances des établissements médico-sociaux (LFinEMS).

Les possibilités offertes au citoyen pour lui permettre l'exercice du droit de vote sont:

- vote par correspondance (dépôt de l'enveloppe à La Poste en courrier B jusqu'au mardi précédant l'élection, ensuite par courrier A jusqu'au vendredi, heure de fermeture du bureau postal ou levée de boîte aux lettres);
- vote par correspondance en déposant l'enveloppe dans les boîtes aux lettres communales. Les villages des Geneveys-sur-Coffrane et de Cernier sont équipés d'une boîte et d'une urne sécurisées, relevées régulièrement jusqu'au dimanche du jour de l'élection à 10h00;
- vote par le Guichet unique jusqu'au samedi midi;
- vote au bureau électoral à Cernier - Epervier 6, le dimanche dès 10h00 jusqu'à midi;
- vote au domicile sur demande jusqu'au dimanche 11h00, pour les personnes malades ou handicapées.

Pour toute question, le contrôle des habitants vous renseigne au 032 886 56 23 ou à cdh.val-de-ruz@ne.ch.

Le point sur le projet de parc éolien des Quatre Bornes

Le dossier du parc éolien des Quatre Bornes suit son cours, même s'il a pris un peu de retard. La mise à l'enquête publique devrait intervenir l'an prochain.

La Commune de Sonvilier et le canton de Neuchâtel ont étudié le dossier dans le détail et ils ont tous deux exprimé des avis globalement très positifs. La Sàrl, formée des agriculteurs et des Communes de Sonvilier et Val-de-Ruz, travaille actuellement avec le développeur pour adapter le projet en fonction des remarques émises par l'Etat de Neuchâtel.

Finalement, le parc éolien se composera de 8 machines en territoire bernois et 3 côté neuchâtelois. Pour rappel, une éolienne a dû être déplacée sur sol bernois.

Environnement: un travail pointu

Parallèlement, le groupe de travail *ad hoc* continue ses démarches et mène des études complémentaires pour répondre précisément à toutes les remarques émises au niveau de l'environnement. Il le fait en collaboration étroite avec les principales associations nationales de protection de la nature et du paysage, lesquelles participent directement au travail avec leurs experts des divers domaines touchés ou potentiellement touchés. Objectif visé: mettre au point un projet exemplaire dans le domaine de l'environnement, comprenant donc les meilleures mesures compensatoires.

Le dossier pour la réfection de la route communale de La Joux-du-Plâne avance bien lui aussi. Tous les accès au parc se feront par le côté neuchâtelois, presque exclusivement sur des chemins déjà existants. Les riverains concernés seront bientôt convoqués une nouvelle fois pour une séance d'échanges. En juillet dernier par ailleurs, l'Armée suisse a définitivement confirmé la compatibilité entre ses opérations de sécurité et la construction du parc éolien des Quatre Bornes.

La procédure suit son cours

Des deux côtés de la frontière cantonale se prépare activement la procédure d'information et de participation de la population, qui devrait intervenir durant le premier trimestre 2018. La mise à l'enquête publique, elle, pourrait être lancée dans une année ou à peine davantage.

Ce projet éolien s'inscrit complètement dans la stratégie énergétique 2050 de la Confédération, acceptée le 21 mai dernier par 58,2% des voix exprimées au niveau fédéral et par plus de 67% des votants dans notre commune.

Depuis ce scrutin, une conception éolienne suisse a été édictée par la Confédération, avec laquelle le parc éolien intercantonal des Quatre Bornes est parfaitement en adéquation.

Mesures hivernales

Pendant la période hivernale, soit du 1^{er} novembre au 31 mars de chaque année, il est interdit de stationner dans les rues, trottoirs et places communales de l'ensemble des localités de la Commune, de 23h00 à 07h00, afin de permettre le déneigement des chaussées.

Vous trouverez la liste des endroits où vous pouvez stationner vos véhicules de 18h00 à 07h00 sur notre site Internet. L'arrêté détaillé est aussi affiché sur les tableaux officiels situés à Cernier et aux Geneveys-sur-Coffrane.

En cas de non-respect des interdictions de stationnement nocturnes, empêchant la voirie de réaliser son travail, des mesures seront prises, allant de la simple amende à la mise en fourrière des véhicules obstruant le passage.

Postes à repourvoir

La Commune de Val-de-Ruz met au concours les postes ci-dessous :

- auxiliaire en accueil parascolaire ~50% ;
- éducateurs de l'enfance en accueil parascolaire ~30% et ~50%;
- patrouilleur scolaire remplaçant.

Les références au masculin s'entendent aussi bien au féminin.

Si vous avez envie de participer activement à la vie de notre Commune, veuillez consulter l'annonce complète en lien sur notre site Internet et postuler uniquement par courriel à rh.val-de-ruz@ne.ch.